



ÉLECTION TPE

OUI !

il faut absolument VOTER FO

POUR VOTRE SALAIRE

La grande majorité des plus de 5 millions de salariés des TPE (moins de 11 salariés et salariés des particuliers comme assistantes maternelles et auxiliaires de vie) perçoit un SMIC sans perspective d'évolution. Les fins de mois sont difficiles, parfois impossibles quand on est à temps partiel.

FO revendique que le SMIC soit porté à 1450 € net mensuel (80% du salaire médian), soit une augmentation de 250 € net par mois. **FO revendique aussi une « prime transport » pour tous les salariés qui n'ont d'autre choix que d'utiliser leur véhicule pour travailler.**

POUR VOTRE EMPLOI

La crise sanitaire – COVID-19 – a révélé que beaucoup des salariés des TPE font partie de celles et ceux que l'on a appelés les « deuxième lignes ». Ils ne se sont pas arrêtés quand on avait besoin d'eux. **FO** s'est mobilisée pour qu'ils soient protégés (gel, masques, parois de protection).

FO revendique une reconsidération et une revalorisation d'ensemble des emplois : formations, qualifications, progressions de carrière, lutte contre les emplois précaires et les temps partiels de quelques heures qui ne suffisent pas pour vivre correctement.

**SALARIÉ·E D'UNE TRÈS PETITE
ENTREPRISE, JE VOTE FO**
DU 22 MARS AU 6 AVRIL 2021

POUR L'ASSURANCE CHÔMAGE

FO est à l'origine de la création de l'assurance chômage. **FO** a toujours négocié pour améliorer la solidarité fondée sur les cotisations sociales. **FO** a ainsi préservé le droit à l'assurance chômage pour les assistantes maternelles quand elles perdent momentanément la garde d'un enfant.

FO s'oppose à la réforme imposée par le gouvernement qui conduit à pénaliser les plus précaires – saisonniers et permit-tents, durement frappés par les mesures de restrictions sanitaires (hôtels, cafés, restaurants, tourisme, culture, arts et spec-tacles...)

POUR VOTRE RETRAITE

FO s'est opposée au projet de « système universel de retraites par points ».

Ce système mettrait fin au régime général de la sécurité sociale fondé sur les trimestres, aux retraites complémentaires (Agirc-Arrco) et rendrait plus difficile pour beaucoup de salariés des TPE, aux trop faibles salaires, aux emplois précaires subissant de nombreuses interruptions de carrières, de se constituer

un « capital de points » permettant une retraite décente. Nombreux subiraient la double peine de l'âge pivot contraignant à devoir travailler bien au-delà des 62, 63, 64, 65 ans...

FO reste déterminée à s'opposer au retour de ce projet. Car ce n'est pas aux salariés, pas aux salariés des TPE, de payer demain le coût de la crise.

COMMENT VOTER ?

Vous étiez salarié(e) TPE en décembre 2019, même pour une journée, vérifiez votre inscription et mettez à jour votre adresse sur le site www.election-tpe.travail.gouv.fr à la rubrique « qui vote ».

RENDEZ-VOUS SUR
election-tpe.travail.gouv.fr

RETROUVEZ NOTRE
PROFESSION DE FOI
EN LIGNE



CONNECTEZ VOUS AVEC
VOS CODES REÇUS PAR
COURRIER À PARTIR DU
15 MARS 2021



ET VOTEZ **FO**
DÈS LE 22 MARS 2021
EN LIGNE OU PAR RETOUR
DE COURRIER